

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 13 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize mai, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

05 mai 2022

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LETELLIER Norbert, LEBOURG Éric, QUIBEL Mickaël, BODOT Alain, FORESTIER Monique, GRUCHY Marie-Laure, HAMON Sabine

En exercice : 11

Nbre de Conseillers

Absents / Excusés : Madame CREIGNOU Béatrice, Messieurs HEBERT Julien, REINE Alain et SANCIER Dominique

Présents : 7

Pouvoir de Béatrice CREIGNOU à Mickaël QUIBEL
Pouvoir de Alain REINE à Eric LEBOURG
Pouvoir de Dominique SANCIER à Monique FORESTIER

Votants : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur Alain BODOT

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du 1^{er} avril 2022
2. Informations du Maire au Conseil Municipal
3. Demandes d'adhésion au SDE76 des communes d'Arques-la-Bataille, Eu et Gruchet-le-Valasse
4. Achat d'un défibrillateur pour le stade de foot et remplacement de l'existant
5. Délibération acceptant la prise en charge par la commune des réseaux pour les futures habitations sur les terrains de M. BERTOUT Jackie
6. Régularisation par un acte notarié de l'échange de terrain entre la commune et M. BERTOUT Jackie
7. Commerce – Proposition d'achat de la licence 4
8. Nids de frelons et guêpes – Prise en charge par la commune
9. Elections législatives
10. Aide aux étudiants
11. Aide aux transports scolaires pour les lycéens
12. Questions diverses

1- Adoption du compte-rendu du vendredi 1^{er} avril 2022

Monsieur le Maire revient sur divers points du compte-rendu :

- Pose et fourniture d'un abribus : Un avis favorable a été donné par la région. Une demande de permission de voirie a été faite auprès de la Direction des Routes.
- Cession des parcelles N°352 Lotissement les Pins et N°352 Lotissement Lebourg à la commune : Toutes les conventions ont été retournées. Dès la réception de la fin de travaux pour le Lotissement Lebourg, les actes pourront être signés à l'étude de Maître Zazzali.

Monsieur Letellier demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.
Et demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

2- Informations du Maire au Conseil Municipal

- Reprise dans le domaine public des chemins d'accès des lotissements les Pins et Lebourg : Monsieur Nothias du Lotissement les Pins remercie au travers d'un mail Monsieur le Maire et son conseil pour cette démarche « pleine de bon sens et prise avec une grande réactivité »,

· L'association AASC Association Aide Sociale Caritative a sollicité l'autorisation de la mairie pour installer un container à Vêtements rue de l'Ancienne Mare à côté du container à verre. Monsieur le Maire, en accord avec ses adjoints, a répondu favorablement à cette demande,

· L'entreprise HALBOURG est intervenue du fait d'une canalisation d'assainissement bouchée entre le vestiaire du foot et la salle des 12 Etoiles d'Or. L'intervention, qui a coûté 420,76 € TTC n'a pas abouti lors du passage d'une caméra car le tuyau est écrasé. La mairie attend un devis de la part d'Eurovia pour décaper la surface et changer le tuyau en question.

3- Demande d'adhésion au SDE76 des communes d'Arques-la-Bataille, Eu et Gruchet-le-Valasse

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, CGCT, et notamment ses articles L5211-17 et 18, L5214-21, L5711-1 et suivants,
- Les délibérations des différentes villes demandant l'adhésion pour toutes les compétences,
- La délibération du 24 février 2022 du SDE76 acceptant ces adhésions,
- Le projet de Statuts du SDE76 modifié en ce sens.

Le projet d'adhésion des communes d'Arques-la-Bataille, d'Eu et de Gruchet-le-Valasse au SDE76 est présenté au Conseil Municipal.

Celui-ci ouï cet exposé, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et

ACCEPTE l'adhésion des communes de d'Arques-la-Bataille, d'Eu et de Gruchet-le-Valasse

4- Achat d'un défibrillateur pour le stade de foot et remplacement de l'existant

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'obligation faite aux communes d'équiper les établissements recevant du public d'un défibrillateur, au plus tard, le 1er janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3 (recevant + de 300 personnes), le 1er janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4 (recevant - de 300 personnes) et le 1er janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5.

Considérant cette obligation issue de la loi 2018-527 du 28 juin 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'installer un défibrillateur au stade de foot contre le mur des vestiaires qui servira aussi à la salle des Douze Etoiles d'Or et de remplacer celui installé sous les halles du Parvis qui a plus de 10 ans.

CONSIDERANT les offres présentées par :

- la société SCHILLER : 1 459.92 € H.T. pour le nouveau défibrillateur, 720,00 € pour le remplacement de l'ancien et 99.00 € H.T. par an pour la maintenance de chaque défibrillateur sachant que la première année est offerte,

- la société SIGNALFAST : 1 600.00 € H.T. pour le nouveau défibrillateur et 1 119,00 € H.T. pour le remplacement de l'ancien et pas de proposition de maintenance,

La société Electrocoeur : 1 250,00 € HT. pour chaque défibrillateur avec une reprise de 150,00 € pour l'ancien et 300,00 € H.T. par an pour la maintenance de chaque défibrillateur,

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE d'installer un défibrillateur au stade de foot et de remplacer celui installé sous les halles du Parvis,

VOTE en faveur de la société SCHILLER

AUTORISE Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Département

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis à intervenir à cet effet et régler les factures en découlant

Les devis pour commande vont être envoyés à la société SCHILLER. Dès réception du matériel un électricien sera contacté pour vérifier l'installation électrique existante et fournir un rapport de conformité.

5- Délibération acceptant la prise en charge par la commune des réseaux pour les futures habitations sur les terrains de M. BERTOUT

Monsieur le Maire expose que des travaux d'extension des réseaux électrique et d'eau sont nécessaires conformément à l'avis favorable des Permis de construire des terrains qui jouxtent le nouveau cimetière.

Une délibération a déjà été prise dans ce sens le 09 avril 2021 mais avec un passage en bordure des bâtiments communaux.

Cette extension d'une longueur d'environ 100 mètres se situera sur le domaine public en bordure du talus de M. et Mme BERTOUT.

Monsieur Letellier propose la prise en charge de ces réseaux par la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

ACCEPTE la prise en charge de ces réseaux

Un rendez-vous avec ENEDIS a été pris, un devis va être transmis par le SDE76.

Une réunion sera mise en place entre VEOLIA et le SDE76 pour ouvrir une tranchée commune et faire baisser le coût des travaux.

6- Régularisation par un acte notarié de l'échange de terrain entre la commune d'Ambrumesnil et M. et Mme BERTOUT

Monsieur le Maire expose que la commune doit procéder à l'échange de la parcelle sise à AMBRUMESNIL, « Rue du Stade » cadastrée section B numéro 435 d'une contenance de 4

m² (issue de la division de la parcelle B numéro 415 – acquise aux termes de l'acte reçu par Maître Anne-Cécile DEMARES le 18 janvier 2019),

Et va recevoir en échange une parcelle de terrain appartenant à Monsieur Jackie Roger BERTOUT et à Madame Anne-Marie Christiane GODQUIN, son épouse, demeurant ensemble à Ambrumesnil rue de l'Ancienne Mare « Rue du Stade » cadastrée section B numéro 439 d'une contenance de 74 m².

La régularisation sera faite chez Maîtres Laurent VATIGNIEZ et ALLAIS à Offranville qui ont estimé que chaque parcelle a une valeur de 100 €.

Les frais de notaire se montent à 800 €, ils seront pris en charge pour moitié par la commune et par M. et Mme BERTOUT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**
VOTE en faveur de ces dispositions

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour régulariser cet échange, signer les pièces afférentes au dossier et régler les factures en découlant

7- Commerce – Proposition d'achat de la licence IV

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les biens matériels présents au commerce seront vendus.

Après réception de l'inventaire dressé par M. Giffard commissaire-Priseur, le Conseil émet un avis défavorable au rachat du matériel et stock. Il considère que ce Bar-Epicerie n'est plus rentable sur notre commune et réfléchit à un concept plus porteur.

Il a bien pris note que la licence IV appartenait à la mairie qui restait prioritaire comme dernière licence sur la commune.

8- Nids de frelons et guêpes – Prise en charge par la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prix approximatifs qui pourraient être demandés aux habitants d'Ambrumesnil pour l'intervention d'un professionnel en présence d'un nid de guêpes ou de frelons :

- 95 € pour la destruction d'un nid entre 0 et 8 mètres de hauteur
- 120 € pour la destruction d'un nid entre 8 et 12 mètres de hauteur
- 150 € pour la destruction d'un nid à plus de 12 mètres de hauteur
- sur devis pour au-delà et intervention très difficile

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge **100% de la facture dans le cas d'un nid de frelons asiatiques et 50% dans le cas d'un nid de frelons européens qui n'est pas considéré comme nuisible ou d'un nid de guêpes** sur présentation de la facture.

Par contre, les habitants d'Ambrumesnil devront informer la municipalité avant d'entreprendre une action quelle qu'elle soit concernant ces nids pour que celle-ci puisse en amont déterminer le risque sur le secteur public et prendre en charge l'intervention si tel était le cas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTE pour ces dispositions

9- Elections législatives

Les tableaux définissant les assesseurs tenant le bureau de vote pour les deux tours des élections législatives du 12 et 19 juin prochain sont complétés.

10- Aide aux étudiants

Monsieur le Maire expose que la commune aide les collégiens et les lycéens au travers de bons de fournitures scolaires et d'une aide aux transports scolaires pour les collégiens.

La commission des affaires sociales s'est réunie et a décidé d'octroyer une aide, la première année, de 100 € aux étudiants poursuivant leurs études après le baccalauréat sur présentation d'un certificat de scolarité ou d'une carte étudiante.

Cette somme sera virée directement sur le compte bancaire de l'étudiant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

VOTE en faveur de cette disposition

11- Aide aux transports scolaires pour les lycéens

Monsieur le Maire rappelle que la commune aide les collégiens et les lycéens au travers de bons de fournitures scolaires et d'une aide aux transports scolaires pour les collégiens seulement.

L'assemblée est favorable au fait d'aider également les lycéens, au niveau du transport scolaire à hauteur de 80,00 € par élève.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

VOTE en faveur de cette disposition

12- Questions diverses

- Monsieur Alain Bodot demande quand la connexion à la fibre sera possible ? La réponse reste en suspens du fait que la commune n'ait pas d'interlocuteur direct.

- Monsieur Mickaël Quibel propose la mise en place d'un parc à vélos couvert, proche de la place du Parvis, pour les élèves qui prennent le bus pour aller à l'école. Monsieur Letellier trouve l'idée très bonne, la commission travaux devra se pencher sur ce dossier pour une mise en place après les travaux d'assainissement et dans le projet global de sécurité du village en matérialisant une voie dédiée aux cyclistes et piétons.

- Monsieur Eric Lebourg demande à ce que le « céder le passage » au rond-point au bout de la rue de l'Eglise soit remplacé par un stop car il trouve ce carrefour accidentogène. Une réflexion sera menée avec un responsable de la DDR .

- Une réunion de la commission des affaires sociales est mise en place le mercredi 29 juin à 18 heures pour préparer le repas des aînés.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h30, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.